

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 novembre 2003
Français
Original: anglais

**Lettres identiques datées du 4 novembre 2003, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Égypte,
de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne,
de la République islamique d'Iran et de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous, les Représentants permanents et le Chargé d'affaires par intérim soussignés, présentons nos compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité et avons l'honneur de leur faire tenir ci-joint le texte de la déclaration finale adoptée à l'issue de la réunion des ministres des affaires étrangères des États voisins de l'Iraq, tenue à Damas les 1er et 2 novembre 2003 (voir annexe).

Nous vous serons obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires
de la Mission permanente du Koweït
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Mansour Ayyad **Al-Oteibi**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République arabe d'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ahmed **Abou Gheit**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République arabe syrienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Fayssal **Mekdad**



L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Javad **Zarif**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
du Royaume d'Arabie saoudite
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Fawzi Bin Abdul Majeed **Shobokshi**

Le Représentant permanent
du Royaume hachémite de Jordanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Zeid Ra'ad Zeid **Al-Husseini**

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Umit **Pamir**

**Annexe aux lettres identiques datées du 4 novembre 2003,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par les représentants de l'Arabie saoudite,
de l'Égypte, de la Jordanie, du Koweït, de la République
arabe syrienne, de la République islamique d'Iran
et de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et arabe]

**Déclaration finale publiée à l'issue de la réunion
des ministres des affaires étrangères des États voisins
de l'Iraq, tenue à Damas le 2 novembre 2003**

À l'initiative de la République arabe syrienne, qui a invité les États voisins de l'Iraq à tenir une réunion pour examiner l'évolution de la situation en Iraq et ses répercussions sur les plans régional et international, les Ministres des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite, du Royaume hachémite de Jordanie, de la République islamique d'Iran, de la République arabe d'Égypte, de la République de Turquie, de l'État du Koweït et de la République arabe syrienne se sont réunis à Damas le 7 ramadan 1424 de l'hégire, soit le 2 novembre 2003. Ils ont invité le Ministre des affaires étrangères du gouvernement transitoire iraquien à participer à leur réunion, mais n'ont pas reçu de réponse. Ils ont toutefois exprimé l'espoir que l'Iraq serait représenté lors de leurs prochaines réunions.

Les Ministres ont rappelé leurs précédentes réunions, tenues à Istanbul le 23 janvier 2003, à Riyad le 18 avril 2003 et à Téhéran le 28 mai 2003, et ont examiné la situation qui régnait actuellement en Iraq, l'objectif étant de préserver l'unité et l'indépendance de l'Iraq ainsi que sa souveraineté sur son territoire et ses ressources naturelles, comme indiqué par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1511 (2003). À l'issue de leurs délibérations, ils ont décidé :

1. D'exprimer leur sympathie et leur solidarité sans faille au peuple iraquien, qui subit une épreuve en raison de la grave détérioration de la sécurité, de la situation économique et des conditions de vie;

2. De réaffirmer leur rejet de toute mesure susceptible d'entraîner le morcellement de l'Iraq; de rappeler leur respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Iraq ainsi que du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État; et d'inviter les autres parties à en faire de même;

3. De réaffirmer le droit du peuple iraquien de déterminer son avenir politique; et d'appeler l'attention sur la nécessité de renforcer le rôle déterminant joué par l'Organisation des Nations Unies en Iraq, notamment pour ce qui est de superviser la rédaction d'une constitution, d'organiser des élections et d'établir un calendrier en vue de mettre fin à l'occupation et de transférer rapidement les pouvoirs au peuple iraquien pour qu'il puisse recouvrer ses droits et sa souveraineté sur son territoire;

4. D'appuyer les efforts que le Conseil de gouvernement transitoire déploie pour s'acquitter de ses responsabilités en cette période transitoire, jusqu'à la

formation d'un gouvernement iraquien élu et pleinement représentatif qui puisse répondre aux attentes et servir les intérêts du peuple iraquien et garantir l'égalité entre tous les citoyens d'un Iraq uni;

5. De réitérer les responsabilités qui incombent à l'autorité occupante conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949, qui traite des responsabilités des forces d'occupation en matière de préservation de la sécurité et de la stabilité en Iraq; et de rejeter toute accusation d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Iraq portée contre leurs pays;

6. De condamner les attentats à l'explosif d'origine terroriste, qui visent les civils, les organismes humanitaires, les institutions religieuses, les organisations internationales et les missions diplomatiques opérant en Iraq; et de souligner la nécessité d'identifier les auteurs de ces actes et de faire en sorte qu'ils répondent de leurs crimes;

7. Compte tenu de l'existence en Iraq de groupes terroristes et de la menace que constitue pour les États voisins la présence de tout autre groupe armé dans le pays, les Ministres invitent les autorités iraquiennes compétentes à coopérer avec ces États voisins pour éliminer le danger qui pèse sur la sécurité desdits États et prévenir toute violation de leurs frontières;

8. L'instabilité en Iraq et la perte par le peuple iraquien de son sentiment de bien-être ayant des incidences négatives sur les intérêts des États voisins, les Ministres invitent leurs représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies à suivre collectivement l'évolution du rôle de l'Organisation en Iraq.

Les Ministres ont remercié la République arabe syrienne d'avoir accueilli cette réunion consultative à Damas, ainsi que le Président Bashan Al-Assad pour les vues qu'il a exprimées lors de leur rencontre. Ils se sont dit solidaires de la République arabe syrienne face à Israël, qui exploite l'évolution de la situation dans la région pour lancer des attaques sur le territoire syrien. Ils sont convenus que les réunions convoquées par les États voisins de l'Iraq méritent d'être appuyées et maintenues. Ils ont donc décidé d'en tenir d'autres jusqu'à ce que l'Iraq recouvre sa souveraineté et son indépendance et accueilli avec satisfaction l'invitation du Koweït, qui a proposé d'accueillir la prochaine réunion.